Version préliminaire ICC-ASP/11/20

Annexe III

Déclaration de la Présidente de l'Assemblée*

Cette session est la dernière du mandat de l'actuel Greffier de la Cour, Mme Silvana Arbia, prenant fin au début de l'année prochaine. Mme Arbia est la deuxième personne à avoir exercé les fonctions de Greffier de la Cour, depuis son élection en février 2008. Dans l'exercice de son mandat, elle a entretenu d'étroites relations avec les États, étant donné que sous sa direction, le Greffe exerce de nombreuses fonctions qui présentent un grand intérêt pour les États Parties. La préparation du budget annuel et la facilitation de la participation des victimes ne sont que deux éléments desdites fonctions.

Le long engagement de Mme Arbia auprès de la Cour n'est un secret pour personne. Elle a participé à la rédaction du Statut de Rome en tant que membre de la délégation italienne lors de la Conférence de Rome. Au nom des États Parties, j'adresse à Mme Arbia nos remerciements et tous nos vœux de réussite pour l'avenir.

La onzième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome a pris fin. Cette session a constitué l'heureux aboutissement d'une année d'activités menées dans le monde entier en commémoration du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome. La clôture de notre session avant la date prévue démontre que nous avons travaillé de concert, dans un esprit positif et très constructif.

Nous avons été en mesure de mener à terme le débat général. Nous avons également abordé deux points fondamentaux à l'ordre du jour, la coopération et la complémentarité.

S'agissant de la coopération, nous nous sommes centrés sur l'exécution des mandats d'arrêts et la saisie des avoirs. Ces éléments constituent deux formes cruciales de coopération. J'espère que tous les participants ont apprécié les expériences dont ont fait part les intervenants.

L'Assemblée a largement profité de la participation de l'administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, Mme Helen Clark, dont le discours d'ouverture venait à point nommé pour marquer le début du premier débat en séance plénière sur la complémentarité. La participation à ce débat d'un tel nombre d'États Parties, d'organisations internationales et d'ONG m'a réconfortée. Dans notre aspiration à la complémentarité, l'interaction avec les acteurs du développement et leur contribution continueront à jouer un rôle fondamental.

En ce qui concerne les élections, nous avons élu M. James Stewart Procureur adjoint pour les neuf prochaines années. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite à ce poste exigeant et espérons que son intégration au Bureau du Procureur sera rapide et sans difficultés.

Nous avons également élu cinq membres du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes et neuf membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures.

Nous sommes parvenus à un accord sur le budget de la Cour pour 2013, s'élevant à un montant de 115 millions d'euros. J'aimerais remercier toutes les délégations pour leur engagement constructif sur cette question importante. J'aimerais également exprimer ma gratitude à l'État hôte et au Mexique pour leur contribution au paiement des frais de location des locaux provisoires. De même, au nom de nous tous, merci beaucoup à l'Ambassadeur Håkan Emsgård pour les discussions relatives au budget qu'il a engagées avant la session de l'Assemblée, afin que nous puissions consacrer notre temps uniquement à quelques détails techniques. Il s'agit d'une réussite majeure et j'espère sincèrement qu'à l'avenir nous seront en mesure de poursuivre notre travail dans cet esprit.

L'adoption de la règle 132 bis du Règlement de procédure et de preuve a également constitué une réussite majeure. Je remercie la Cour pour son initiative et espère que la

20-F-011212 65

^{*} Prononcée à la huitième séance de l'Assemblée, le 21 novembre 2012.

ICC-ASP/11/20 Version préliminaire

question des amendements supplémentaires au Règlement de procédure et de preuve continuera à être traitée de manière dynamique l'année prochaine.

L'Assemblée a adopté des recommandations pour l'élection du Greffier de la Cour, dont le poste est crucial. J'espère que les recommandations aideront les juges à choisir le candidat le plus qualifié en se fondant sur le mérite.

Après quelques discussions, les États Parties se sont entendus une fois de plus sur une résolution générale complète. Je remercie la facilitatrice, qui s'est chargée de cette tâche dans un court délai. Après dix ans de labeur, le mandat confié au Bureau, aux groupes de travail et au groupe d'étude sur la gouvernance aux fins d'évaluation de leurs méthodes de travail, est particulièrement opportun. En tant qu'Assemblée, nous devons être capables de nous adapter.

Nous sommes tous conscients des difficultés financières auxquelles doivent faire face nos pays et la Cour. Alors que nous demandons à la Cour d'identifier davantage de moyens d'efficience et de privilégier ses activités essentielles, il est également possible de réfléchir à la façon d'identifier des moyens d'efficience dans le travail fourni par l'Assemblée. Chaque nouveau mandat confié au Bureau doit être soigneusement étudié. Nous devrions entreprendre un examen critique des mandats existants. Tous les débats devraient être axés sur la manière d'obtenir des résultats concrets et tangibles. Nous devons également garder à l'esprit la quantité de rapports que l'Assemblée et ses organes subsidiaires ont demandé à la Cour. L'importance de l'appui de haut niveau fourni à la Cour est toujours aussi vitale pour sa réussite.

Tandis que nous prévoyons les activités communes que nous mènerons à terme l'année prochaine, nous ne saurions accorder trop d'importance au travail de l'Assemblée entre les sessions : tant au sein du Bureau qu'au sein des groupes de travail de La Haye et de New York. Le fait de commencer à préparer les décisions de l'Assemblée dès le début de l'année, grâce aux discussions engagées par les différents facilitateurs, sera décisif. Les résultats de cette session n'auraient pas pu aboutir sans le travail approfondi accompli tout au long de l'année par le Bureau, ses groupes de travail, le Groupe d'étude sur la gouvernance ainsi que d'autres intervenants. Je remercie tout particulièrement le Viceprésident Markus Börlin pour son travail de coordination du Groupe de travail de La Haye et M. l'Ambassadeur Pieter de Savornin Lohman, le Président du Groupe d'étude sur la gouvernance, qui part à la retraite. Je remercie encore le Secrétariat pour son travail de soutien apporté à l'Assemblée, à ces organes subsidiaires et pour le soutien qu'il m'a personnellement apporté.

Nous pouvons nous sentir satisfaits de notre labeur durant cette session de l'Assemblée : c'est avec plaisir que je continuerai à travailler avec vous tous tout au long de l'année prochaine et que je reviendrai à La Haye pour la douzième session de l'Assemblée.

66 20-F-011212